



Cahiers illustrés

# FORMES ET PALETTES VÉGÉTALES

SEPT 2023



# FORMES ET PALETTES VÉGÉTALES

## PRÉAMBULE

Le **végétal** est un élément qui **compose et spécifie les paysages**. Par la plantation d'arbres, de haies ou même de vivaces (notamment en coeur de bourg) tout un chacun influe sur son paysage quotidien.

Le végétal, faut-il le rappeler, est très précieux. Socialement, il **améliore le cadre de vie** et peut être **vecteur de lien social, d'usages** notamment à travers des pratiques de jardinage et de récolte. Culturellement, il **raconte et témoigne de notre histoire**, telle haie bocagère, tel cèdre centenaire, tel mail sur un quai... Économiquement parlant, il est source de **production nourricière** et peut même **valoriser les biens fonciers**. D'un point de vue environnemental, il contribue grandement à **lutter contre le réchauffement climatique, la pollution et le manque d'eau**. Il a un impact positif sur la **biodiversité** et la **fertilité du sol**.

L'utilisation de formes et d'essences végétales **standards**, comme la haie monospécifique de thuyas ou de photinia, participe à la **banalisation du paysage** et ne contribue pas à nourrir les thèmes évoqués ci-dessus. Tout comme il est préconisé de choisir la couleur de son enduit dans un nuancier composé de teintes «présentes dans la nature», le particulier comme la collectivité peuvent, pour leurs projets, **s'inspirer des formes végétales** (naturelles, agricoles et urbaines) présentes sur leur territoire. Cette pratique permet également de **réinscrire les paysages banalisés dans leur territoire**.

Ainsi, ce cahier a pour vocation à **sensibiliser sur l'importance que revêt le choix des formes végétales sur les paysages** dans lesquels le projet s'inscrit.

Pour cela, il identifie des **formes existantes caractéristiques de chaque entité paysagère : la montagne, le plateau du Gavot, le littoral**, desquelles s'inspirer : **les caractéristiques végétales des 3 entités**

Puis, il propose des mises en situation illustrées de **formes paysagères caractéristiques** en fonction des différents contextes : **composer avec le végétal**

Accessoirement, une palette végétale est ensuite proposée. Les essences d'arbres indigènes «classiques» qui sont aujourd'hui fragilisées et dont l'avenir est fortement compromis en contexte bâti, à moyen terme (variations de températures, sécheresse, maladies) ont été supprimées.

Ces listes ne sont pas exhaustives ni exclusives, loin s'en faut. **Un projet de plantation est global et prend en compte la nature du sol, l'exposition, le contexte, la gestion de l'eau pluviale, les contraintes d'usages et l'histoire du lieu.**

# 1 Les formes végétales caractéristiques du littoral



## Communes concernées :

Evian, Lugrin, Maxilly-sur-Léman, Meillerie, Neuvecelle, Publier, Saint-Gingolph

## A - CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

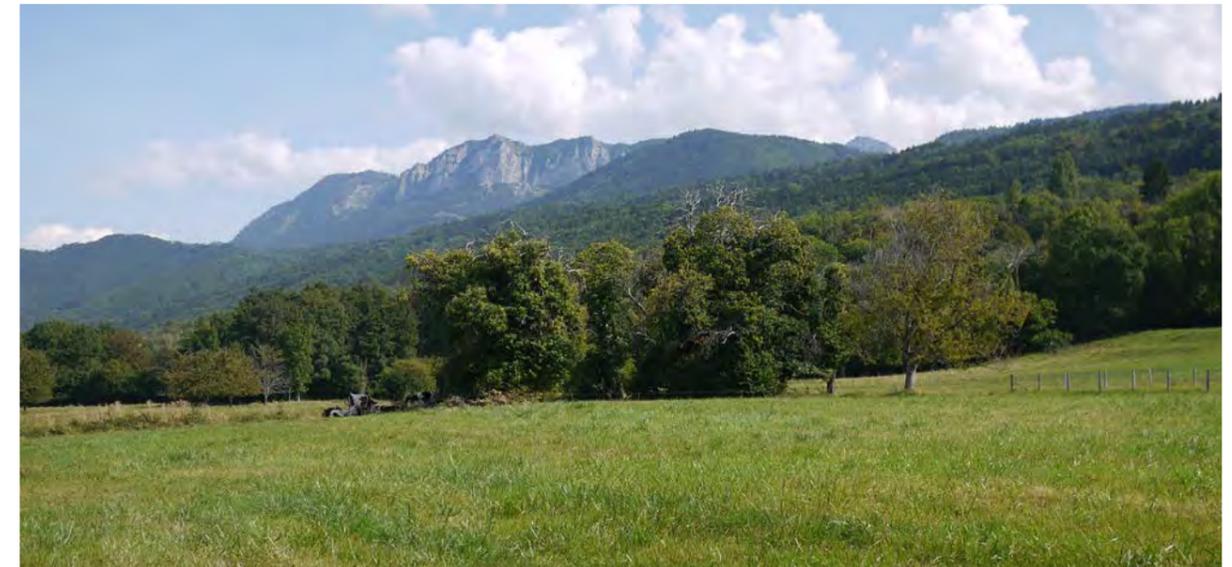
Le littoral se déroule le long du Léman, au Nord du territoire de la CCPEVA. A l'Est, le relief plonge dans l'eau. Les villages et hameaux se nichent dans quelques situations favorables.

A l'Ouest, le littoral s'épaissit et son relief s'adoucit. Les villages historiques sont perchés sur le coteau boisé ou en bord de lac. L'attractivité du littoral, liée au statut thermal de certaines communes puis au cadre de vie et à la proximité avec la Suisse, a conduit au développement de l'agglomération sur toute cette épaisseur.

## B - FORMES VÉGÉTALES ISSUES DE LA FORÊT

### Le coteau boisé

La forêt, couvre le coteau qui fait la transition entre le littoral et le plateau. Elle gagne du terrain sur les parcelles agricoles et notamment les espaces pentus.



Clairières et lisières entretenues par le maintien de l'activité pastorale qui évitent l'enfrichement et ménagent des espaces de respiration dans les coteaux boisés - Maxilly-sur-Léman



Neuvecelle

# FORMES ET PALETTES VÉGÉTALES

## C- FORMES VÉGÉTALES ISSUES DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

### Agriculture traditionnelle patrimoniale

Mitées et enclavées par l'urbanisation, les parcelles agricoles du littoral ont tendance à devenir résiduelles. Outre les prairies héritées de l'élevage et la production laitière, le territoire du littoral accueille les témoins d'un mode agricole passé, la polyculture : bocage, verger etc. forment une ceinture autour des espaces bâtis et filtre le regard.

Un exemple de **pré-verger** :  
Arbres fruitiers isolés dans une prairie



Verger



Alignement de châtaigniers, caractéristique

La ceinture agricole (ici pré-verger) fait transition entre les espaces bâtis et le paysage agromaternel - Lugrin



L'alliance des pré-vergers, des vergers et des prairies bocagères, la transparence des clôtures agricoles fabrique un paysage qui qualifie l'entrée de village - Maxilly-sur-Léman

Arbres fruitiers isolés, vergers présents dans les parcelles privées, forment une couronne jardinée - Lugrin

# Les formes végétales caractéristiques du littoral

## D- FORMES VÉGÉTALES EN LIEN AVEC LA TRAME BATIE

### Parcs et jardins hérités de la villégiature et du thermalisme

Répartis sur les espaces privés et publics, certaines pièces plantées, arbres remarquables et ornementaux, collections botaniques témoignent de la présence actuelle ou passée de thermalisme ou de

la villégiature.

Cet ensemble végétal participe à l'identité de la ville thermale en conférant un caractère de « ville-parc ». Les arbres isolés et bosquets remarquables forment des points d'appel dans le paysage urbain.



Arbres remarquables participant à l'identité des villes thermales et secteurs de villégiature, et pouvant être valorisés en parc ou arboretum - Evian



De la même façon que les parcs publics, les parcs privés participent au caractère de « ville-jardin » et doivent être entretenus avec autant de soin. - Lugrin



Parc public - Evian

# FORMES ET PALETTES VÉGÉTALES

## Plage parc

Les plages du Léman prennent la forme de parcs composés de sujets arborés remarquables et de pelouses qui s'étendent jusqu'à l'eau. Elles participent à l'attractivité du territoire et nécessitent d'être préservées et valorisées.



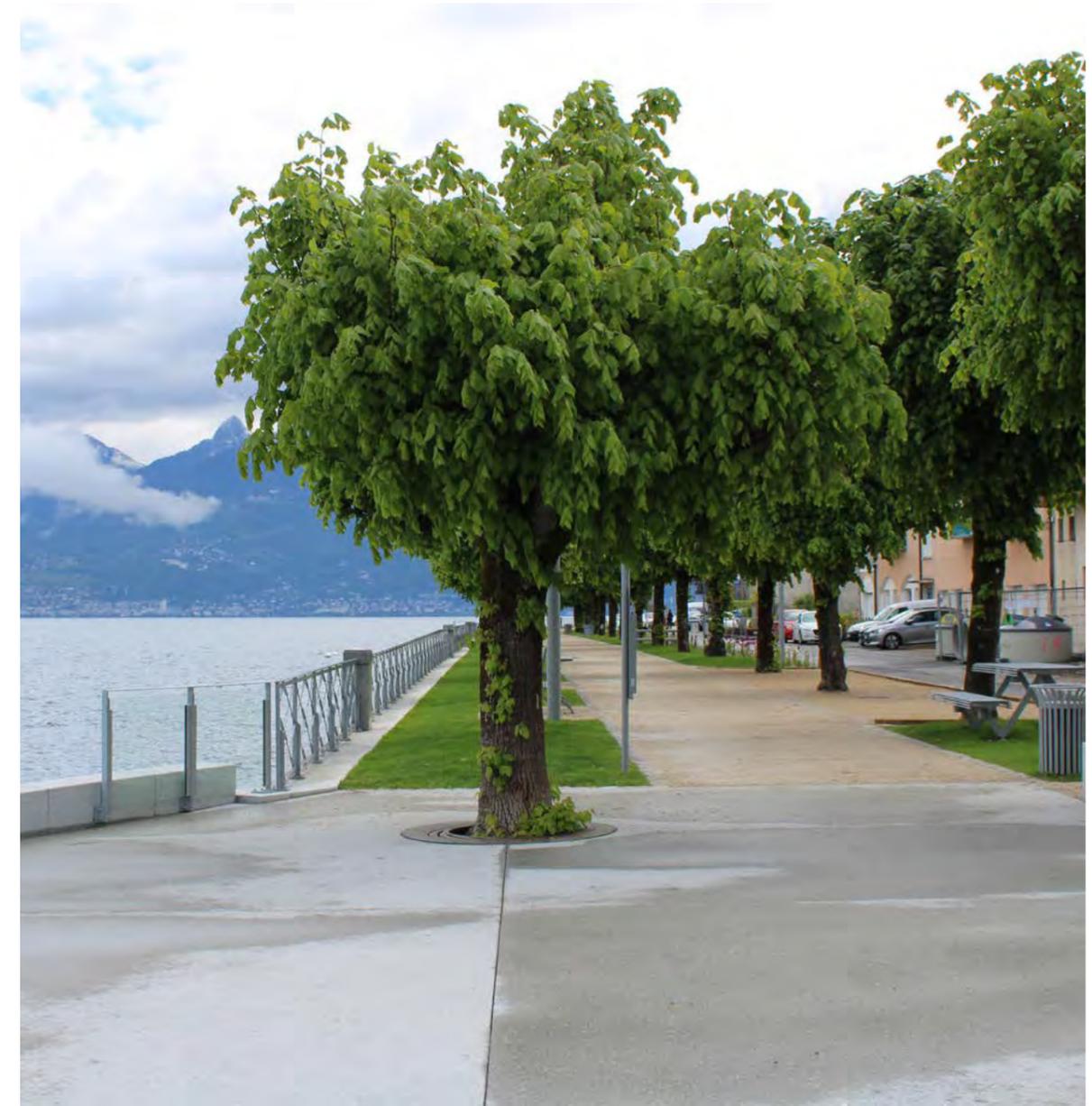
Vastes pelouses plongeant dans le lac, ponctuées de sujets arborés remarquables, isolés ou en bosquets - Evian



Le parc est plus densément planté et une clairière a été ménagée au niveau de la plage, formant une ouverture sur le lac. La composition et les essences végétales choisies qualifient l'ambiance du parc de la Gryère - Lugrin

## Mails des quais

Dans les communes littorales densément bâties, les mails associés aux quais structurent les espaces publics



Mail de tilleuls qui rythme le parcours du piéton - Saint-Gingolph

## E - RECOMMANDATIONS

- Préserver les **grands tènements agricoles et les motifs d'agriculture traditionnelle et patrimoniale** (pré-vergers, vergers, alignements de fruitiers, fruitiers isolés...) **1 2 3 4**
- Entretenir les **ceintures jardinées** (vergers, jardins potagers, jardins familiaux privés ou jardins partagés, etc.) et l'**activité agricole des ceintures agricoles** formant une transition entre le paysage urbain et le paysage agro-naturel **1 3 4 5**
- Préserver et entretenir les **essences patrimoniales** (châtaigniers...)
- Privilégier des **essences locales** et des **formes végétales simples** et en cohérence avec l'**environnement rural** dans les villages et hameaux **6**
- Entretenir ou développer une **végétation structurante dans l'espace public urbain** **7**
- Sur le rivage, conserver et entretenir les **collections** et les **formes botaniques propres au thermalisme et à la villégiature** **8 9 10**

## EXEMPLES INTÉRESSANTS PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE



Maxilly-sur-Léman, l'expression d'une agriculture patrimoniale qui ceinture l'espace urbain



Maxilly sur Léman, Tènement agricole



Lugrin, Haies de châtaigniers caractéristiques à protéger, entretenir et renouveler



Lugrin, parcelle agricole et jardins vivriers au sein de la trame bâtie, un espace de respiration

# FORMES ET PALETTES VÉGÉTALES



5 Neuvecelle, couronne jardinée



6 Lugrin les Combes, grimpantes et mixed borders participent de l'identité du bourg.



7 Evian, Alignement de marronniers



8 Evian, pelouse descendant jusqu'au Léman ponctuée de bosquets



9 Publier, parc planté de bosquets d'essences remarquables, à la façon d'un arboretum



10 Evian, parc présentant une collection botanique

# 2

# Les formes végétales caractéristiques du plateau du Gavot



### Communes concernées :

Champanges, Féternes, Larringes, Marin, Saint-Paul-en-Chablais, Vinzier

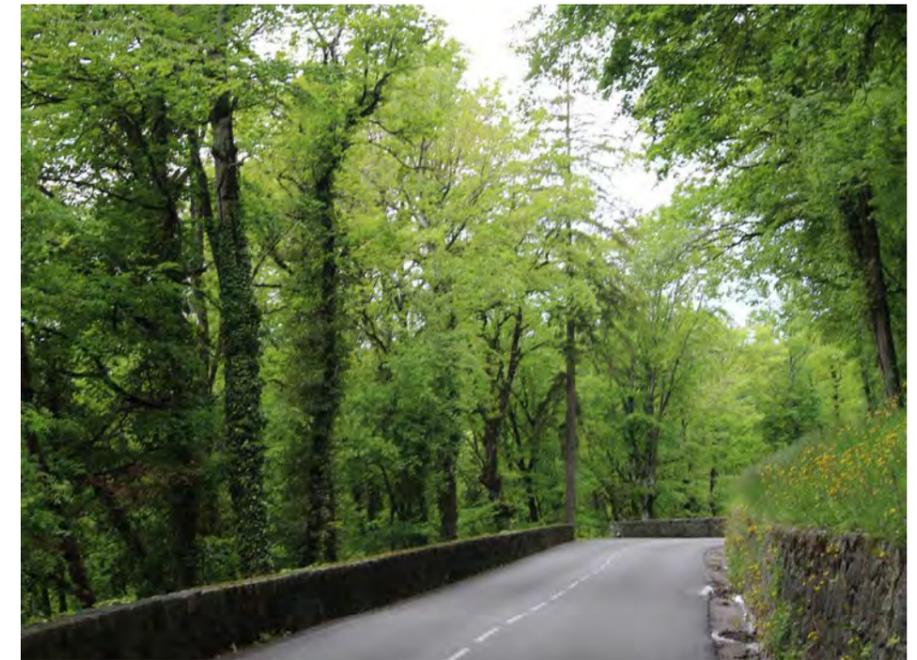
## A - CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Balcon donnant sur le lac, le plateau de Gavot est la résultante du travail des glaciers, qui lui ont donné sa forme les caractéristiques et font de lui l'impluvium de la source des eaux d'Evian. Modelé par la polyculture, le plateau du Gavot est structuré par un maillage bocager agricole, et est constellé de villages et hameaux, entourés d'une couronne jardinée, de zones humides et de petits boisements.

## B - FORMES VÉGÉTALES ISSUES DE LA FORÊT

### Pentes boisées

Le plateau est bordé de pentes boisées, contreforts du Chablais où l'on note l'apparition d'essences montagnardes (sapins, épicéas, hêtres...), vallée de la Drance ou coteau longeant le littoral.



Ambiances forestières qualitatives dans les pentes, soulignées par les accotement - Féternes

### Zone humide

Les zones humides, nombreuses sur le plateau, reçoivent, infiltrent l'eau et témoignent de la fonction d'impluvium de ce dernier. Ce sont aussi des milieux naturels spécifiques.



Certaines zones humides ponctuant le bocage, sont mises en valeur - Saint-Paul-en-Chablais

# FORMES ET PALETTES VÉGÉTALES

## C- FORMES VÉGÉTALES ISSUES DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

### Prairies bocagères

Les prairies bocagères maillent le plateau de Gavot et en constituent le paysage le plus fréquent. Les haies bocagères sont composées d'arbres de haut jet, taillis et arbustes. Elles bordent les prairies, ponctuées de bosquets ou d'arbres isolés (châtaigniers, noyers). Cette structure végétale offre une lecture du parcellaire agricole et une ouverture sur le grand paysage.

### Couronne jardinée

formant la transition entre espace bâti et espace agro-naturel, une couronne jardinée est présente en périphérie du village ou hameau. Elle est composée de parcelles agricoles, de prairies, plantées de fruitiers, de jardins vivriers, potagers, jardins clos, témoins d'une agriculture vivrière patrimoniale. Cette couronne intègre les masses bâties dans le territoire.

Marqueur du paysage :  
la dent d'Oche

Alignements de fruitiers

Haies bocagères

Ouverture sur le lointain :  
pentes boisées des pré-alpes du Chablais

Hameaux et villages qui  
constellent le plateau

Prairies



Paysage de bocage caractéristique du plateau - Saint-Paul en Chablais



Vergers et pré-vergers formant la ceinture agricole autour des villages et hameaux. Fruitiers filtrant le regard - Larringes



Alignements de chênes et pré-verger cadrant l'entrée de ville, conduisant l'usager et filtrant le regard - Féternes

## 2

# Les formes végétales caractéristiques du plateau du Gavot

## D- FORMES VÉGÉTALES EN LIEN AVEC LA TRAME BATIE

### Le traitement des limites de propriété qui participe à la végétalisation du village

Les haies basses et diversifiées, les murets de pierre couverts de lierre permettent un recul par rapport au bâti, créent une limite de qualité qui laisse passer le regard et participent à la végétalisation du village.



Végétal foisonnant et en port libre, dont la présence apporte une qualité et une ambiance pittoresque au coeur de village - Féternes

### Jardins vivriers et arbres fruitiers

En coeur de village, des jardins qui reprennent des motifs ruraux, offrent une respiration et un recul par rapport au bâti ainsi qu'un lien avec la campagne environnante.



Large ouverture sur un Jardin en coeur de village composé d'un potager, de fruitiers et d'espace laissés en prairie. Les masses bâties et végétales composent un ensemble de qualité - Champanges



Jardin composé d'un verger et de hautes herbes, rappelant les pré-vergers, et apportant une végétation en centre-bourg, en harmonie avec le paysage rural - Féternes

# FORMES ET PALETTES VÉGÉTALES

## E - RECOMMANDATIONS

### Général

- Préserver la structure agricole bocagère et les motifs naturels qui la ponctuent (zones humides, boisements) **1**
- Maintenir et/ou inciter à l'entretien des ceintures jardinées (vergers, jardins potagers, jardins familiaux privatifs ou jardins partagés, etc.) qui forment une transition entre le paysage bâti et le paysage agro-naturel **2**
- Préserver et développer des motifs ruraux dans les jardins en coeur de bourg (vergers...) **3**
- Entretien et développer une végétation de qualité (ports libres, diversité de formes de hauteurs et d'essences...) dans les propriétés privées qui participent à la végétalisation de l'espace public
- Privilégier des formes et essences végétales simples et en cohérence avec l'environnement rural dans les villages et hameaux. Une haie végétale en limite peut être composée comme une haie bocagère, en mixant différentes hauteurs et essences **4**

## EXEMPLES INTÉRESSANTS PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE



Paysage de bocage, composition diversifiée et riche des haies - Champanges



Ceinture agricole - Féternes



Une limite simple et transparente qui donne à voir un jardin-verger dans la trame bâtie - Champanges



Vivaces en pied de façade et végétation des jardins ouverts participent à la végétalisation du hameau et à la qualité du paysage de la traversée- Féternes

# Les formes caractéristiques de La Montagne



## Communes concernées :

Abondance, Bernex, Bonnevaux, Châtel, Chevenoz, La Chapelle d'Abondance, Novel, Thollon les Mémises, Vacheresse

## A - CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Présentant un paysage de montagne emblématique, cette entité occupe toute la partie Sud de la CCPEVA. L'étagement de la végétation et des usages participe à son caractère : Le fond de vallée est occupé par les villages et hameaux, par les pâtures agricoles, les versant sont boisés et accueillent ponctuellement les domaines skiabiles et les sommets restent dégagés grâce à la présence d'alpages.

## B - FORMES VÉGÉTALES ISSUES DE LA FORÊT

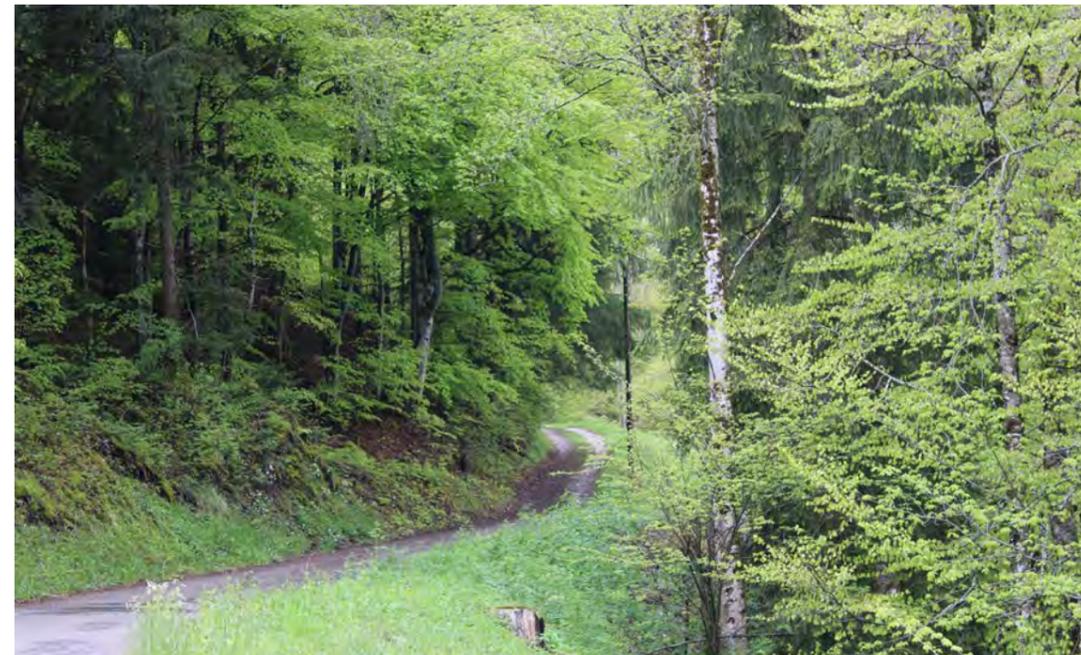
### Forêts aux étages de végétation marqués

L'étagement altimétrique de la forêt est caractéristique des milieux montagnards : l'étage subalpin, situé au-delà de la limite des arbres, n'accueille plus que des landes ou des alpages, l'étage alpin présente une majorité de conifères (épicéas, sapins) et l'étage montagnard

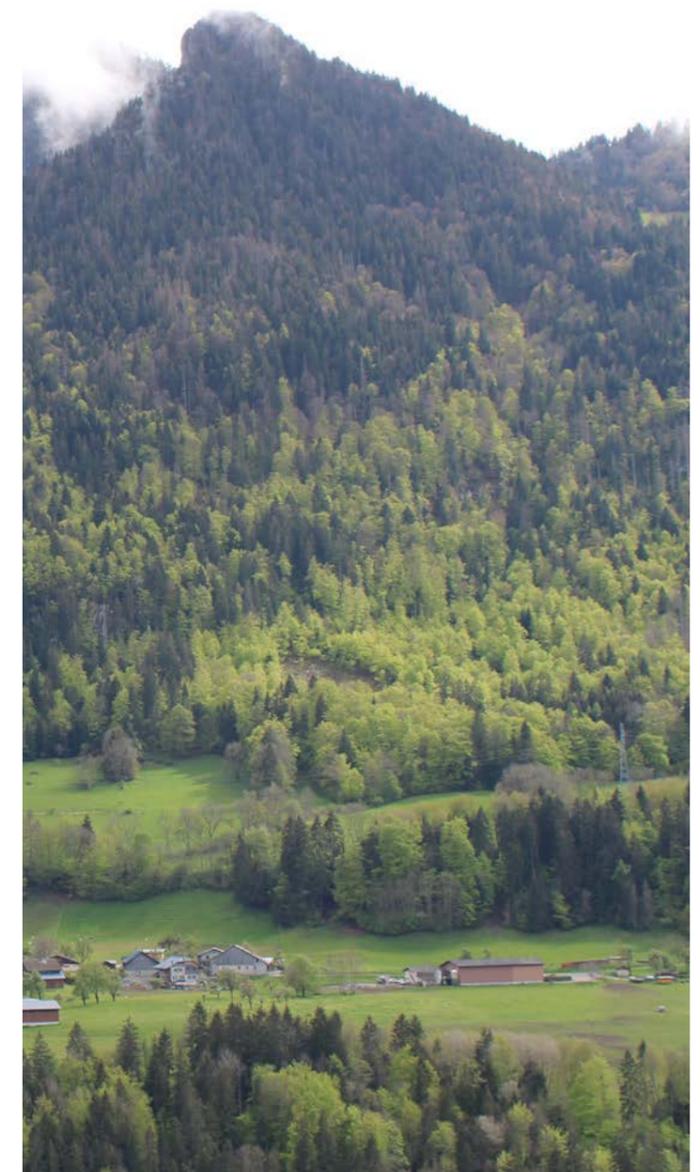
est un étage mixte, où apparaissent les feuillus les plus résistants, comme le hêtre ou le charme. Enfin l'étage collinéen sera composé principalement de feuillus.



Forêt de résineux (dominées par l'épicéa, le sapin...) - Châtel



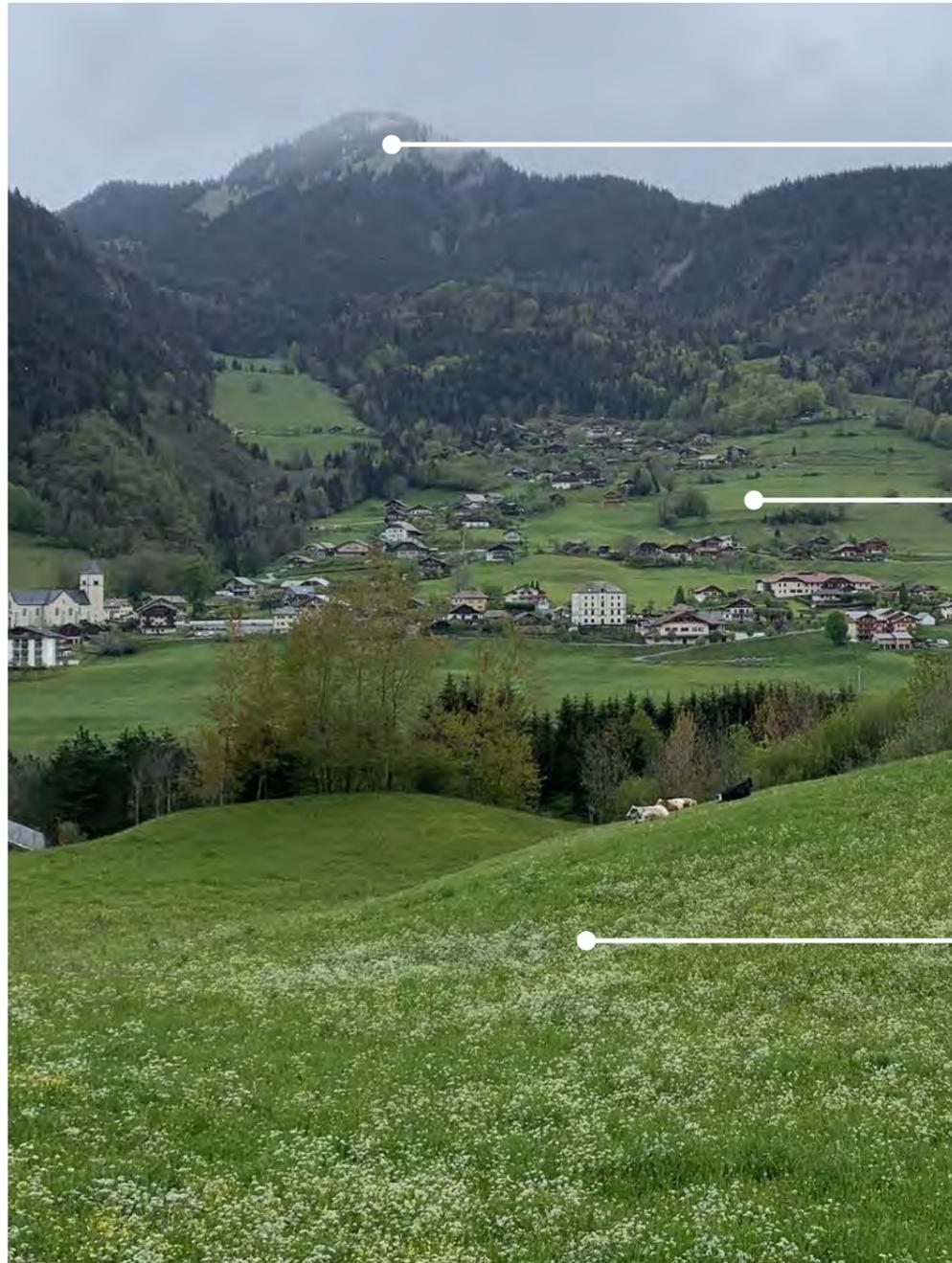
Forêt mixte (hêtres, bouleaux, épicéas...) - Bonnevaux



Versant boisé - Chevenoz

# FORMES ET PALETTES VÉGÉTALES

## C- FORMES VÉGÉTALES ISSUES DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE



Paysage montagnard emblématique - Vacheresse

### Alpages

Maintenus ouverts grâce à l'élevage, ils sont emblématiques des paysages montagnards. Cette pratique agricole participe à la grande diversité floristique de ces milieux.



Alpages de Bise (photographie de Christian Rey)

### Ceinture de pré autour des villages et hameaux

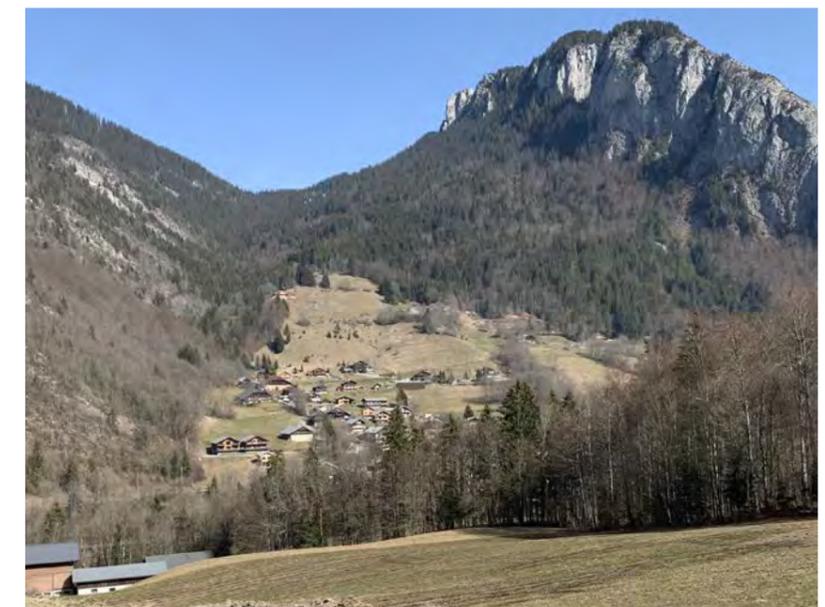
Prés et éléments bâtis se répartissent replats et fonds de vallées. Les prés constituent un glacis autour des espaces bâtis qui, comme la couronne jardinée du littoral ou du plateau, fait la transition entre le village ou hameau et l'espace agro-naturel.



Ceinture de prés faisant transition entre la forêt et le hameau - Chevenoz

### Une agriculture de fond de vallée

Les grands tènements agricoles en fond de vallée participent à l'image montagnarde et à l'identité de la vallée. C'est un espace de respiration et d'ouverture, au fond de vallées parfois étroites et humides qui assurent la lisibilité et l'ouverture sur le paysage.



Fond de vallée cultivé ouvert sur le paysage - Abondance

# 3 Les formes caractéristiques de La Montagne

## D- FORMES VÉGÉTALES EN LIEN AVEC LA TRAME BATIE

### Jardins ouverts

Jardins, potagers et vergers, ouverts, témoignent de l'activité agricole vivrière présente en coeur de village et participent aujourd'hui à la qualité de l'espace public.



Qualité des espaces plantés qui créent une ambiance pittoresque et jardinée en coeur de village - Chevenoz

### Prairie en centre de village

Prairie d'agrément ou pelouse, cette forme végétale est un espace de respiration fédérateur qui permet une prise de recul et la mise en scène du paysage bâti et du grand paysage.



L'ancien pré en coeur de village est devenu une pelouse accueillant des espaces de jeux - Thollon-les-Mémises



Cet espace de prairie est une respiration qui permet un recul par rapport au bâti et au grand paysage - Abondance

# FORMES ET PALETTES VÉGÉTALES

## E - RECOMMANDATIONS

- Préserver les tènements agricoles et les alpages **1**
- Maintenir l'activité pastorale des ceintures agricoles formant une transition entre le paysage urbain et le paysage agro-naturel **2**
- Préserver des espaces ouverts en coeur de bourg **3**
- Privilégier des formes et essences végétales simples et en cohérence avec l'environnement montagnard dans les villages et hameaux **3 4**

## EXEMPLES INTÉRESSANTS PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE



Vaste tènement agricole préservé du mitage - Bernex



Ceinture de pré-vergers imbriquée dans l'espace bâti créant une transition - Vacheresse



Vergers et prairies circulent entre les masses bâties- Chevenoz



Ouverture, verger et herbe haute créent un paysage bâti harmonieux- Vacheresse

# Composer avec le végétal

PARCS ET ESPACES PUBLICS EN MILIEU URBAIN

## LES COMMUNES LITTORALES, MODELEES PAR LA VILLEGIATURE ET LE THERMALISME

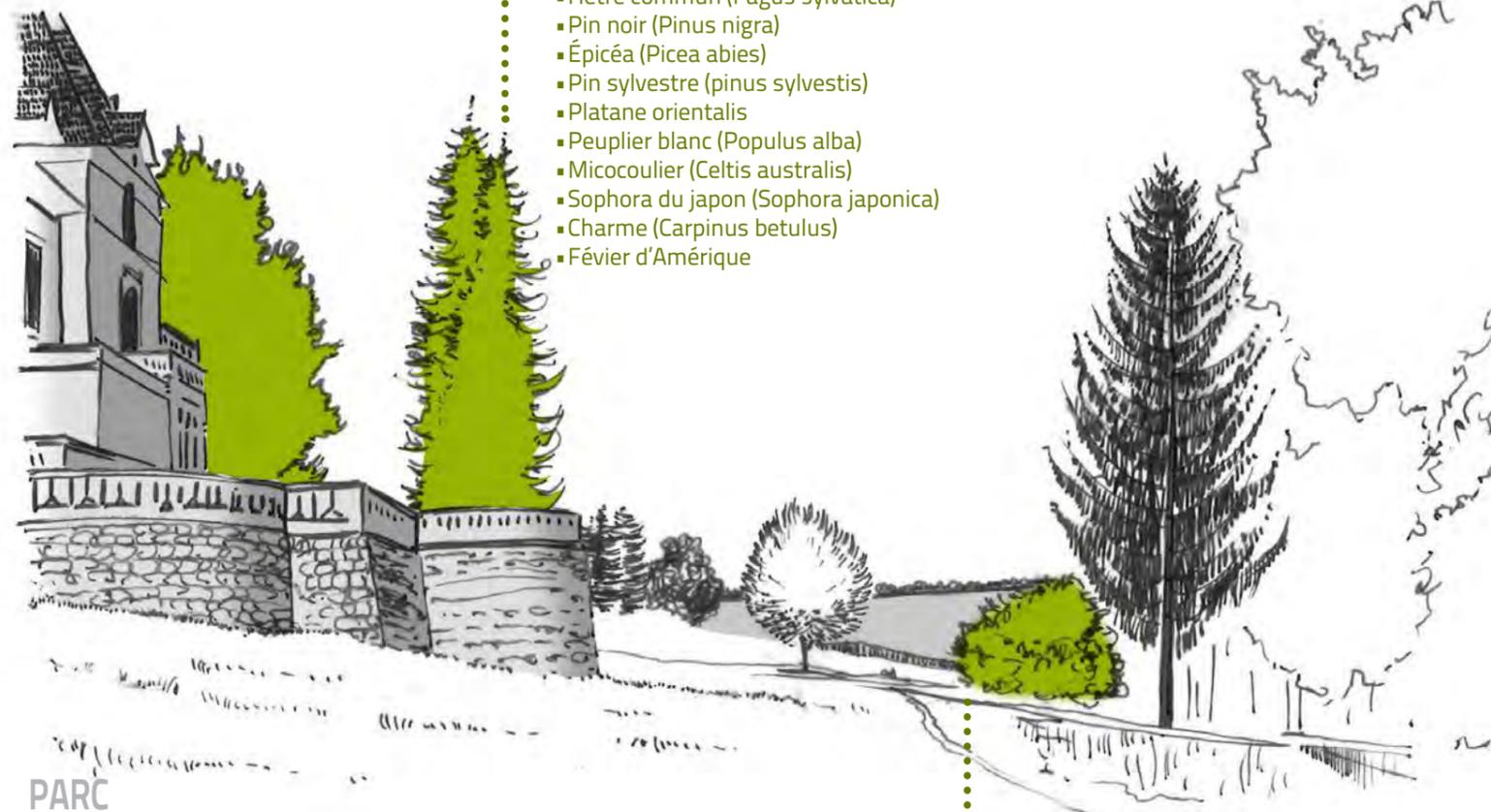
Essences ornementales, remarquables qui ont construit l'identité du littoral

Motifs récurrents : **mail** le long des quais, **parcs** et **jardins publics** d'agrément, **alignements** marquant l'entrée des villes, **arbre isolé** étoffant une place...

### STRATE ARBORÉE

Palette végétale type (non exhaustive) :

- Cèdre de l'Atlas (*Cedrus atlantica*)
- Cyprès de Lawson (*Chamaecyparis lawsoniana*)
- Erables (*Acer campestre*)
- Hêtre commun (*Fagus sylvatica*)
- Pin noir (*Pinus nigra*)
- Épicéa (*Picea abies*)
- Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*)
- Platane orientalis
- Peuplier blanc (*Populus alba*)
- Micocoulier (*Celtis australis*)
- Sophora du japon (*Sophora japonica*)
- Charme (*Carpinus betulus*)
- Févier d'Amérique



PARC



PARC PRIVÉ

### STRATE ARBUSTIVE

Palette végétale type (non exhaustive) :

- If commun (*Taxus baccata*)
- Charmille (*Carpinus betulus*)
- Viornes
- Amélanchier de Lamarck (*Amelanchier lamarckii*)
- Houx (*Ilex aquifolium*)
- Fusain (*Euonymus europaeus*)
- Troène commun (*Ligustrum vulgare*)
- Osmanthe (*Osmanthus x burkwoodii*)

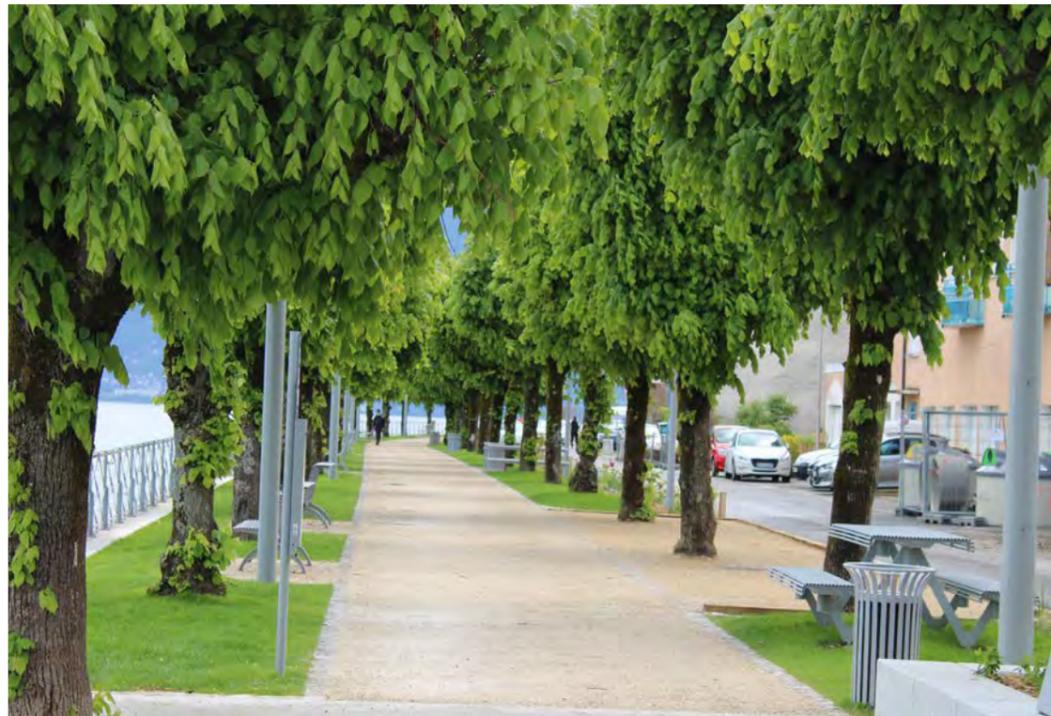


Arbres ornementaux éparses et jeunes sujets assurant le renouvellement de la forme - Publier



Pelouse descendant vers le lac, ponctuée de bosquets - Evian

# FORMES ET PALETTES VÉGÉTALES



Mail de tilleuls sur les quais - Saint-Gingolph



Mail de platanes en bord de Léman - Evian

## LES QUAIS

Motifs récurrents : mail le long des quais, jardins et parcs publics, alignements marquant l'entrée des villes, arbre isolé étoffant une place... Il sera privilégié aujourd'hui des alignements diversifiés par exemple une collection de tilleuls...

### STRATE ARBORÉE

Palette végétale type (non exhaustive) :

- Sophora
- Platane d'orient (*Platanus orientalis*)
- Marronnier commun (*Aesculus hippocastanum*)
- Tilleuls
- Zelkova



# Composer avec le végétal

LES COMMUNES A CARACTERE RURAL, LE RAPPORT A L'HABITAT

## STRATE ARBORÉE

Palette végétale type (non exhaustive) :

- Erables (*Acer campestre*)
- Châtaignier

(*Castanea sativa*)

- Sorbier des oiseleurs

(*Sorbus aucuparia*)

- Merisier (*Prunus avium*)
- Alisier blanc (*Sorbus aria*)

Fruitiers

- Pommier (*Malus domestica*)

- Carcavale (< 900 m)
- Coutoë (plaine et montagne)
- Croëson de Boussy (< 800 m)
- Eylau (< 1 000 m)
- Franc Roseau (< 1 000 m)
- Galantine de Savoie (< 1 000 m)
- Grand Alexandre de Savoie (< 1 000 m)
- Jacques Lebel (< 1 000 m)
- Pomme à côtes (< 700 m)
- Rambour d'hiver (< 1 000 m)
- Reinette blanche (< 1 200 m)
- Reinette dorée (< 1 000 m)
- Reinette grise (plaine et montagne)

- Poirier (*Pyrus domestica*)

- Blesson (< 900 m)
- Carmaniule (> 700 m)
- Curé (< 1 000 m)
- Fer (> 700 m)
- Martin sec (< 800 m)
- Maude (< 1 200 m)

- Amandier (*Prunus dulcis*) (Combe de Savoie)

- Cerisier Burlat (*Prunus cerasus* 'Burlat') (< 900 m)

- Cognassier (*Cydonia oblonga*) (< 800 m)

- Noyer (*Juglans regia*) (< 1 200 m)

- Pêcher Pêcher Sanguine de Savoie (*Prunus persica*) (< 800 m)

- Prunier 'Cul de Poulet' (*Prunus domestica* 'Cul de Poulet') (< 1 200 m)

Les entrées de village sont marquées par des ceintures agricoles et jardinées (verger, jardins...)

Pour rester dans cet esprit, en continuité avec l'espace rural, il sera intéressant de privilégier des essences échappées du paysage ou des essences échappées du jardin

## STRATE ARBUSTIVE

Palette végétale type (non exhaustive) :

- Alisier blanc (*Sorbus aria*)
- Noisetier (*Coryllus avellana*)
- Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*)
- Cornouillers (*Cornus sanguinea*, *Cornus mas*)
- Aubépine blanche (*Crataegus monogyna*)
- Prunellier (*Prunus spinosa*)
- Viorne lantane (*Viburnum lantana*)

CEINTURES AGRICOLES ET JARDINÉES

Les tissus bâtis denses,

des plates bandes de vivaces ou d'arbustes, qualifient l'interface entre façades et espace public. Ces formes participent à l'ambiance de la rue. Le fleurissement, la fraîcheur apportés par ces éléments contribuent à l'attractivité des villages. Ces formes d'appropriation de l'espace public doivent être encouragées.

Les communes qui revêtent un caractère montagnard suivront ces mêmes tendances mais on s'orientera vers des végétaux plus résistants.

## STRATE ARBORÉE

Palette végétale type (non exhaustive) :

- Bouleau (*Betula pendula*)
- Charme (*Carpinus betulus*)
- Epicéa (*Picea abies*)
- Sapin pectiné (*Abies alba*)

## GRIMPANTES

Palette végétale type (non exhaustive) :

- Clématite (*Clématis alpina*, *Clématis montana*)
- Jasmin d'hiver (*Jasminum nudiflorum*)
- Vigne vierge (*Parthenocissus quinquefolia*)
- Rosiers grimpants
- Chèvrefeuille (*Lonicera* spp.)
- Glycine (*Wisteria* spp.)
- Jasmin étoilé (*Trachelospermum jasminoides*)
- Clématite des haies (*Clematis vitalba*)
- Passiflore (*Passiflora* spp.)

## JARDIN DE FRONTAGE

(JARDIN LINÉAIRE INSTALLÉ ENTRE LA BASE D'UNE FAÇADE ET LA CHAUSSÉE)

# FORMES ET PALETTES VÉGÉTALES

## Les haies en limite de parcelle, un dispositif à penser en lien avec son environnement

Les limites parcellaires constituent un élément fort et prégnant du paysage.

La haie permet de connecter les espaces bâtis avec leur contexte rural si elle respecte quelques principes :

Elle est composée d'essences diverses : arbustes à fleurs (lilas, aubépines...), d'arbustes à fruits (prunelliers...), arbres. Elle favorise une atmosphère domestique et intime du village, hameau, secteur pavillonnaire...

Il est préconisé de planter des haies variées, avec des essences végétales diversifiées : a minima 4 essences végétales différentes, issues du territoire et choisies en fonction de l'orientation : ombre ou soleil, et de la nature du substrat.



Alignement marquant l'entrée de ville - Lugrin



Tilleul cadrant l'espace de l'église - Fêternes



Une haie en limite de parcelle qui mixte des essences prises dans la campagne proche : petits arbres, arbustes hauts et bas, dans l'esprit d'une haie bocagère



Espace de respiration : parcelles agricoles et jardins vivriers au sein de la trame bâtie



Identité du lieu donnée par la végétation (pots de fleurs, parterres, grimpantes), les muret et le petit patrimoine - Lugrin

# Composer avec le végétal

LES COMMUNES RURALES, LE RAPPORT A L'HABITAT

## LE LITTORAL

Les communes du littoral ont développé une dimension urbaine importante et son corollaire, les secteurs péri-urbains mais ont conservé conjointement un caractère rural.

Motifs agricoles au coeur ou en périphérie des espaces bâtis du cordon littoral, les **jardins vivriers**, **potagers** et **vergers** sont à préserver.

On pourra s'inspirer de **l'esprit de ces espaces nourriciers et domestiques** quand il s'agira de mettre en oeuvre des plantations dans les secteurs pavillonnaires qui sont parfois identifiés comme étant déconnectés de leur territoire d'accueil.

### STRATE ARBUSTIVE

Palette végétale type (non exhaustive) :

Arbustes à fruits, baies

- Noisetier (*Coryllus avellana*)
- Framboisier (*Rubus ideaus*)
- Cassissier (*Ribes nigrum*)
- Groseiller (*Ribes rubrum*)
- Amélanchier

Arbustes à fleurs

- Lilas (*Ligustrum vulgare*)
- Viornes (*Viburnum*)
- Cercis

### STRATE ARBORÉE

Palette végétale type (non exhaustive) :

▪ Pommier (*Malus domestica*)

- Carcavale (< 900 m)
- Coutoè (plaine et montagne)
- Croëson de Boussy (< 800 m)
- Eylau (< 1 000 m)
- Franc Roseau (< 1 000 m)
- Galantine de Savoie (< 1 000 m)
- Grand Alexandre de Savoie (< 1 000 m)
- Jacques Lebel (< 1 000 m)
- Pomme à côtes (< 700 m)
- Rambour d'hiver (< 1 000 m)
- Reinette blanche (< 1 200 m)
- Reinette dorée (< 1 000 m)
- Reinette grise (plaine et montagne)

▪ Poirier (*Pyrus domestica*)

- Blesson (< 900 m)
- Carmaniule (> 700 m)
- Curé (< 1 000 m)
- Fer (> 700 m)
- Martin sec (< 800 m)
- Maude (< 1 200 m)

▪ Amandier (*Prunus dulcis*) (Combe de Savoie)

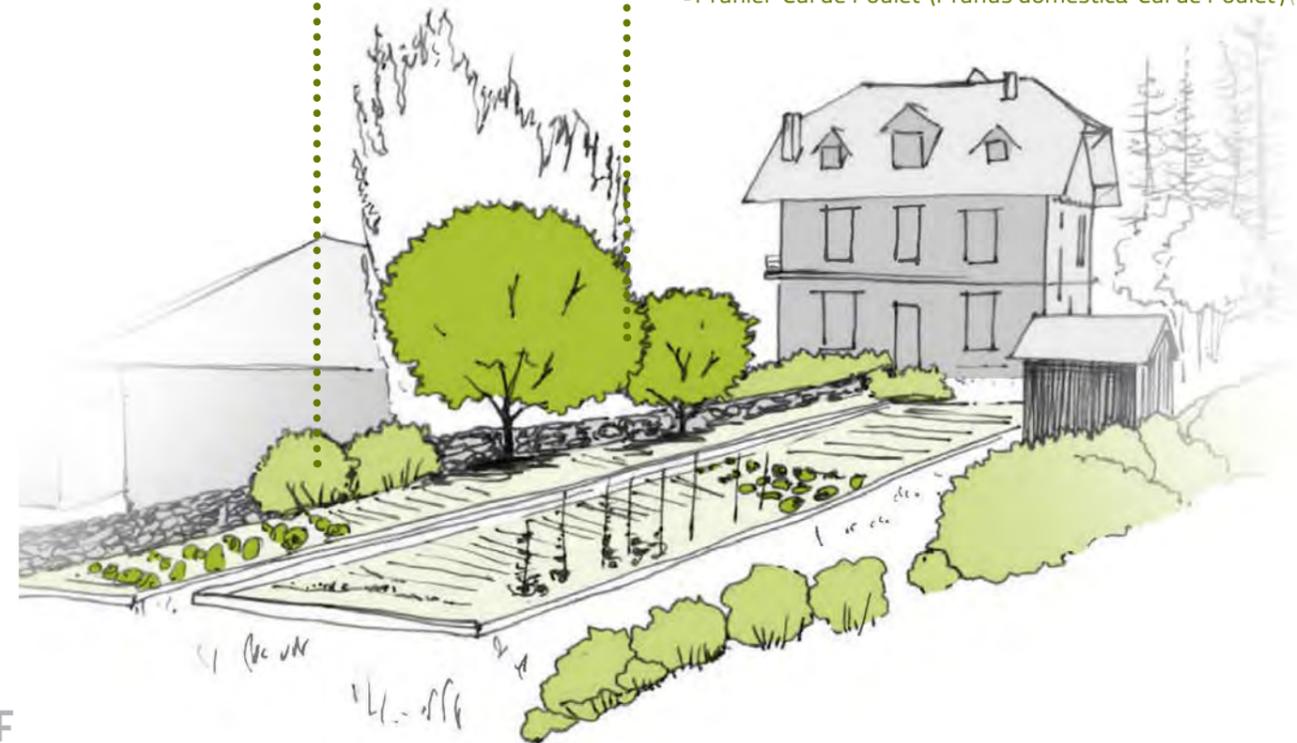
▪ Cerisier Burlat (*Prunus cerasus* 'Burlat') (< 900 m)

▪ Cognassier (*Cydonia oblonga*) (< 800 m)

▪ Noyer (*Juglans regia*) (< 1 200 m)

▪ Pêcher Pêcher Sanguine de Savoie (*Prunus persica*) (< 800 m)

▪ Prunier 'Cul de Poulet' (*Prunus domestica* 'Cul de Poulet') (< 1 200 m)



JARDIN PRODUCTIF

# FORMES ET PALETTES VÉGÉTALES



Verger et potager de particulier, sans clôtures, qui accompagne l'habitation et complète la grande trame de jardins du plateau. Le lien au territoire s'effectue en harmonie - Lugrin



Jardin potager composant la couronne jardinée qui jouxte les secteurs bâtis anciens de la commune - Neuvecelle



Jardin vivrier qui vient prolonger le bâti. Les masses végétales soulignent, dialoguent avec la maison sans fermer visuellement l'espace ce qui permet de conserver la lecture de la structure en terrasses du coteau - Evian

# Composer avec le végétal

LES COMMUNES RURALES, LE RAPPORT A L'HABITAT

## LE PLATEAU DU GAVOT

Les haies bocagères, riches et diversifiées, présentent une superposition de 3 strates, basse, arbustive et arborée.

Elles peuvent être une source d'inspiration. On évitera les haies monospécifiques et les essences standards (thuya, eleagnus, photinia, cotonéaster...) qui banalisent le paysage.

### STRATE ARBORÉE

Esprit de la palette végétale (non exhaustive) :

- Erable (*Acer campestre*)
- Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)
- Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)
- Châtaignier (*Castanea sativa*)
- Merisier (*Prunus avium*)
- Alisier blanc (*Sorbus aria*)
- Charme (*Carpinus betulus*)

### STRATE ARBUSTIVE

Palette végétale type (non exhaustive) :

- Noisetier (*Coryllus avellana*)
- Fusain d'Europe (*Eonymus europeus*)
- Cornouillers (*Cornus sanguinea*, *Cornus mas*)
- Aubépines (*Crataegus monogyna*, *Crataegus laevigata*)
- Prunellier (*Prunus spinosa*)
- Ronce commune (*Rubus plicatus*)
- Houx (*Ilex aquifolium*)
- Sureaux (*Sambucus nigra*, *Sambucus racemosa*)
- Églantier (*Rosa canina*)
- Saules (*Salix caprea*, *Salix purpurea*, *Salix viminalis*)
- Viorne obier (*Viburnum opulus*)

## HAIES BOCAGÈRES

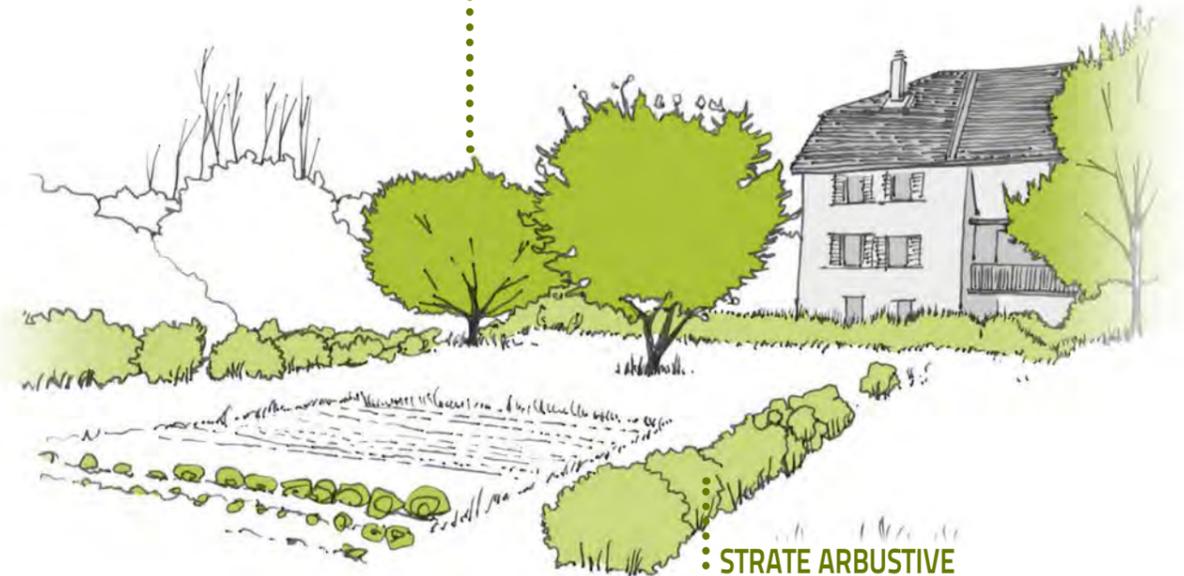


Inspirés des motifs agricoles du territoire, les jardins vivriers, potagers et vergers sont à favoriser. On pourra s'inspirer des essences fruitières présentes sur les parcelles agricoles.

### STRATE ARBORÉE

Palette végétale type (non exhaustive) :

- Pommier (*Malus domestica*)
  - Carcavale (< 900 m)
  - Coutoë (plaine et montagne)
  - Croëson de Boussy (< 800 m)
  - Eylau (< 1 000 m)
  - Franc Roseau (< 1 000 m)
  - Galantine de Savoie (< 1 000 m)
  - Grand Alexandre de Savoie (< 1 000 m)
  - Jacques Lebel (< 1 000 m)
  - Pomme à côtes (< 700 m)
  - Rambour d'hiver (< 1 000 m)
  - Reinette blanche (< 1 200 m)
  - Reinette dorée (< 1 000 m)
  - Reinette grise (plaine et montagne)
- Poirier (*Pyrus domestica*)
  - Blesson (< 900 m)
  - Carmaniule (> 700 m)
  - Curé (< 1 000 m)
  - Fer (> 700 m)
  - Martin sec (< 800 m)
  - Maude (< 1 200 m)
- Amandier (*Prunus dulcis*) (Combe de Savoie)
- Cerisier Burlat (*Prunus cerasus* 'Burlat') (< 900 m)
- Cognassier (*Cydonia oblonga*) (< 800 m)
- Noyer (*Juglans regia*) (< 1 200 m)
- Pêcher Pêcher Sanguine de Savoie (*Prunus persica*) (< 800 m)
- Prunier 'Cul de Poulet' (*Prunus domestica* 'Cul de Poulet') (< 1 200 m)



### STRATE ARBUSTIVE

Palette végétale type (non exhaustive) :

- Noisetier (*Coryllus avellana*)
- Framboisier (*Rubus ideaus*)
- Cassissier (*Ribes nigrum*)
- Groseillier (*Ribes rubrum*)

## JARDIN VIVRIER

# FORMES ET PALETTES VÉGÉTALES



Haie bocagère diversifiée - Lugrin



Haie bocagère et arbre isolé, issus du vocabulaire agricole du territoire, qui permettent d'intégrer le volume bâti sans fermer visuellement l'espace - Champanges



Jardin ouvert, arbres fruitiers et d'agrément composent un équilibre harmonieux avec le bâti - Champanges



A l'entrée de la commune, un jardin-verger et une clôture simple et discrète qui permettent à cet espace jardiné de fédérer visuellement le bâti ancien et les constructions récentes - Champanges

# Composer avec le végétal

LES COMMUNES RURALES, LE RAPPORT A L'HABITAT

## LA MONTAGNE

Le **traitement des limites de propriété** est très impactant dans la perception globale du paysage de montagne. Délimiter sa parcelle sans clôture, par des **massifs bas** (parterre de vivaces, petits arbustes) permet de **préserver l'aspect ouvert des espaces à caractère montagnard**.

### STRATE ARBUSTIVE

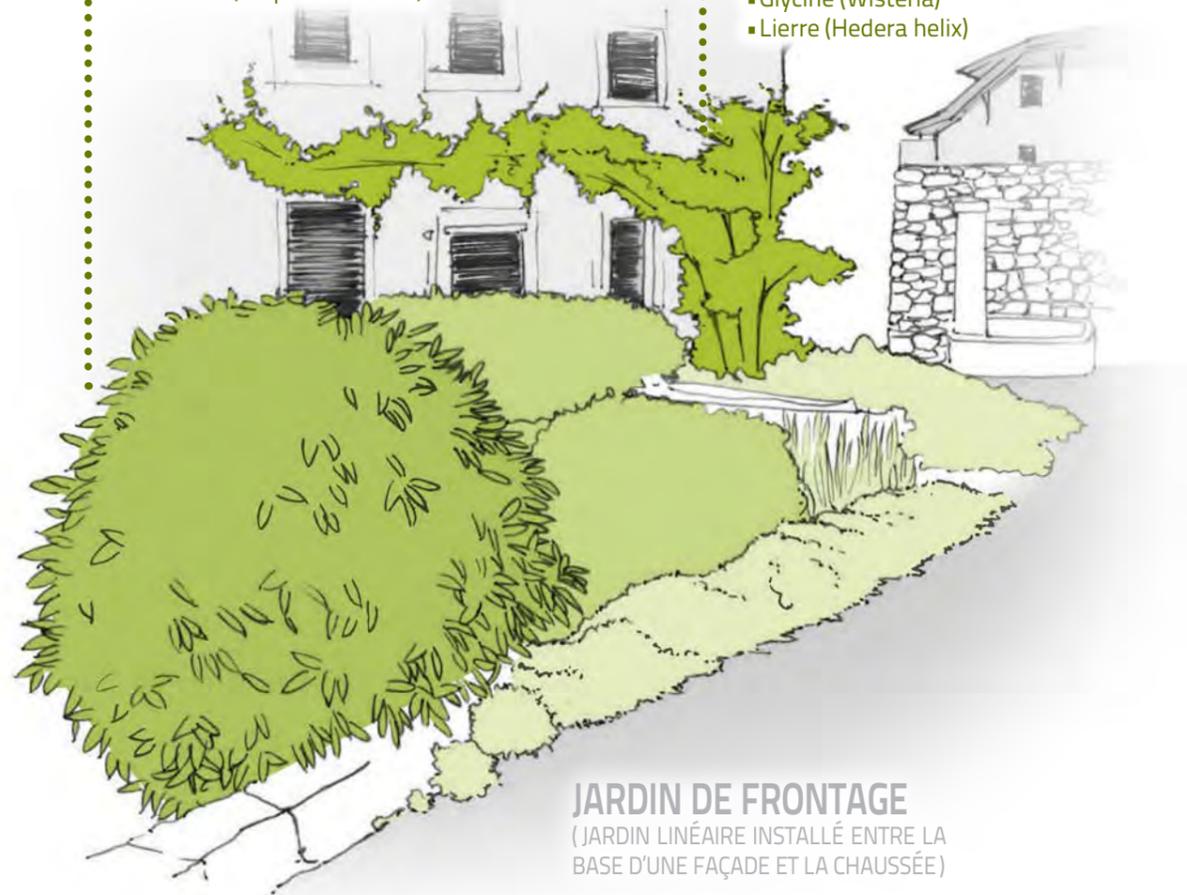
Palette végétale type (non exhaustive) :

- Noisetier (*Corylus avellana*)
- Sureau (*Sambucus nigra*, *Sambucus racemosa*)
- Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*)
- Buis (*Buxus sempervirens*)
- Groseiller des Alpes (*ribes alpinum*)
- Saules (*Salix*)
- Charme (*Carpinus betulus*)

### PLANTES GRIMPANTES

Palette végétale type (non exhaustive) :

- Clématite (*Clématis alpina*, *Clématis montana*)
- Jasmin d'hiver (*Jasminum nudiflorum*)
- Vigne vierge (*Parthenocissus quinquefolia*)
- Glycine (*Wisteria*)
- Lierre (*Hedera helix*)



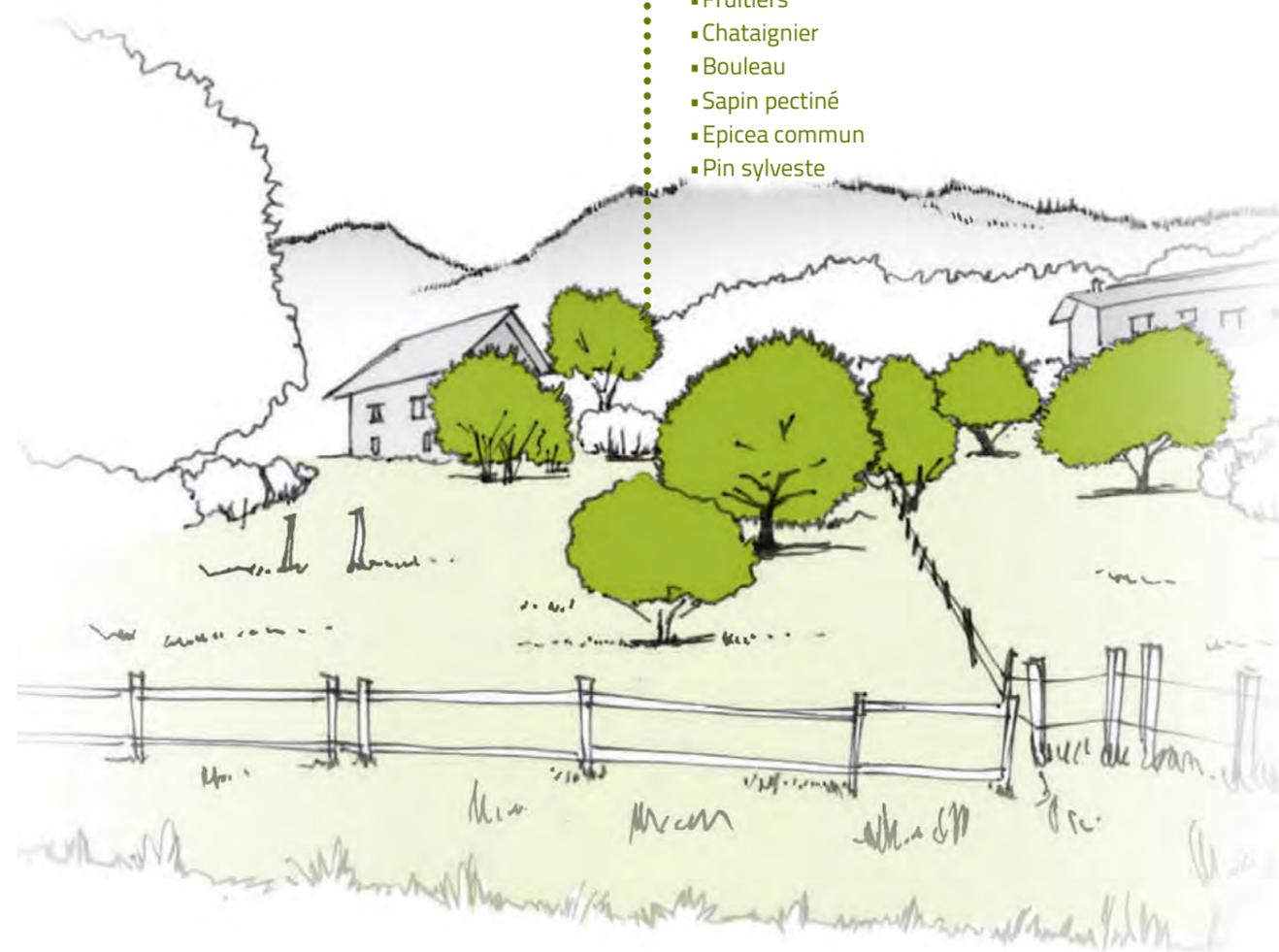
**JARDIN DE FRONTAGE**  
(JARDIN LINÉAIRE INSTALLÉ ENTRE LA  
BASE D'UNE FAÇADE ET LA CHAUSSÉE)

Inspirés des motifs agricoles du territoire, les **vergers**, les **prairies** et les **jardins vivriers** sont à favoriser. L'implantation d'arbres permet de «borner» une parcelle sans l'enfermer

### STRATE ARBORÉE

Palette végétale type (non exhaustive) :

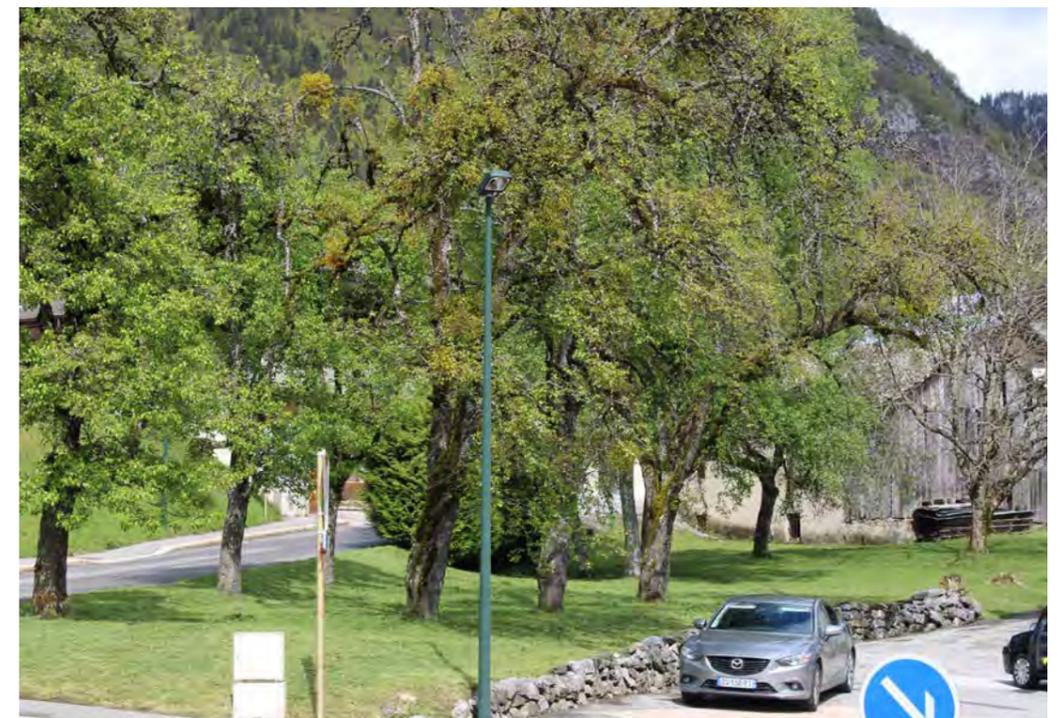
- Fruitiers \*
- Chataignier
- Bouleau
- Sapin pectiné
- Epicea commun
- Pin sylvestre



# FORMES ET PALETTES VÉGÉTALES



Parterre et plantes grimpantes qui font la distinction privé/public



Parcelle ouverte et plantée en centre-village- Chevenoz

**Palette végétale non exhaustive, non exclusive** en fonction de l'histoire du lieu, de l'emprise disponible, du milieu, de l'altitude, de l'exposition, de la nature du sol, etc.) :

### ARBRES

- Alisier blanc (*Sorbus aria*)
- Aulne glutinosa (*Alnus glutinosa*)
- Bouleau commun (*Betula pendula*)
- Charme commun (*Carpinus betulus*)
- Châtaignier (*Castanea sativa*)
- Épicéa (*Picea abies*)
- Érable champêtre (*Acer campestre*)
- Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)
- Merisier (*Prunus avium*)
- Sapin pectiné (*Abies alba*)
- Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)

### ARBRES FRUITIERS

- Pommier (*Malus domestica*)
  - Carcavale (< 900 m)
  - Coutoè (plaine et montagne)
  - Croëson de Boussy (< 800 m)
  - Eylau (< 1 000 m)
  - Franc Roseau (< 1 000 m)
  - Galantine de Savoie (< 1 000 m)
  - Grand Alexandre de Savoie (< 1 000 m)
  - Jacques Lebel (< 1 000 m)
  - Pomme à côtes (< 700 m)
  - Rambour d'hiver (< 1 000 m)
  - Reinette blanche (< 1 200 m)
  - Reinette dorée (< 1 000 m)
  - Reinette grise (plaine et montagne)
- Poirier (*Pyrus domestica*)
  - Blesson (< 900 m)
  - Carmaniule (> 700 m)
  - Curé (< 1 000 m)
  - Fer (> 700 m)
  - Martin sec (< 800 m)
  - Maude (< 1 200 m)
- Amandier (*Prunus dulcis*) (Combe de Savoie)
- Cerisier Burlat (*Prunus cerasus* 'Burlat') (< 900 m)
- Cognassier (*Cydonia oblonga*) (< 800 m)
- Noyer (*Juglans regia*) (< 1 200 m)
- Pêcher Pêcher Sanguine de Savoie (*Prunus persica*) (< 800 m)
- Prunier 'Cul de Poulet' (*Prunus domestica* 'Cul de Poulet') (< 1 200 m)

### ARBUSTES

- Amélanchier de Lamarck (*Amelanchier lamarckii*)
- Argousier (*Hippophae rhamnoides*)
- Aubépine blanche (*Crataegus monogyna*)
- Charmille (*Carpinus betulus*)
- Chèvrefeuille à balais (*Lonicera xylosteum*)
- Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)
- Cornouiller mâle (*Cornus mas*)
- Églantier (*Rosa rubiginosa*)
- Épine-vinette (*Berberis vulgaris*)
- Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*)
- Houx (*Ilex aquifolium*)
- Nerprun purgatif (*Rhamnus cathartica*)
- Noisetier (*Coryllus avellana*)
- Prunellier (*Prunus spinosa*)
- Ronce commune (*Rubus plicatus*)
- Rosier (*Rosa*)
  - Rosa Féerie' / Rosa 'The Fairy'
  - Rosa rugosa 'Blanc Double de Coubert'
  - Rosa 'Penelope'
  - Rosa pendulina alpina
  - Rosa rubrifolia ferruginea
  - Rosa rugosa ferox
- Saule marsault (*Salix caprea*)
- Saule pourpre (*Salix purpurea*)
- Saule osier (*Salix viminalis*)
- Sureau noir (*Sambucus nigra*)
- Sureau rouge (*Sambucus racemosa*)
- Viorne lantane (*Viburnum lantana*)
- Viorne obier (*Viburnum opulus*)
- Lilas (*Ligustrum vulgare*)
- Arbre de judée (*Cercis siliquastrum*)

### PLANTES GRIMPANTES

- Chèvrefeuille grimpant (*Lonicera*)
- Clématite des Alpes (*Clématis alpina*)
- Clématite des montagnes (*Clématis montana*)
- Hortensia grimpant (*Hydrangea petiolaris*)
- Jasmin d'hiver (*Jasminum nudiflorum*)
- Lierre (*Hedera helix*)
- Renouée grimpante (*Fallopia baldschuanica*)

### PETITS FRUITS

- Cassissier (*Ribes nigrum*)
- Fraisier (*Fragaria vesca*)
- Framboisier (*Rubus ideaus*)
- Groseiller (*Ribes rubrum*)
- Myrtille des jardins (*Vaccinium corymbosum*)
- Myrtille airelle rouge (*Vaccinium vitis-idaea*)
- Noisetier (*Coryllus avellana*)

### PLANTES CONDIMENTAIRES

- Bourrache (*Borago officinalis*)
- Cerfeuil musqué (*Myrrhis odorata*)
- Ciboule (*Allium fistulosum*)
- Ciboulette (*Allium schoenoprasum*)
- Menthe (*Mentha*)
- Serpolet (*Thymus serpyllum*)

### COUVRE-SOLS

- Lierre (*Hedera helix*)
- Petite pervenche (*Vinca minor*)
- Sedum
- Sempervivum

## ÉTUDE A CONSULTER...

### « Objectif canopée »,

une **stratégie d'arborisation** menée par la **Ville de Lausanne**, qui étudie avec finesse les figures végétales présentes sur le territoire de la commune et leur possible **adaptation aux changements climatiques**.

Cette région partageant des conditions similaires à celle de la CCPEVA, il semble intéressant de s'y référer dans le cadre d'une réflexion relative au végétal et à la transition climatique.

### VIVACES ET PLANTES ALPINES

- Absinthe (*Artemisia absinthium*)
- Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*)
- Aconit napel (*Aconitum napellus*)
- Alchemille des Alpes (*Alchemilla alpina*)
- Ancolie des Alpes (*Aquilegia alpina*)
- Anémones (*Anemone*)
  - Anémone hépatique (*Anemone hepatica*)
- Arnica des montagnes, (*Arnica montana*)
- Aster des Alpes (*Aster alpinus*)
- Barbe-de-bouc (*Aruncus dioicus*)
- Benoîte (*Geum*)
- Centaurée des montagnes (*Centaurea montana*)
- Chardon bleu des Alpes (*Eryngium alpinum* 'Blue Star')
- Digitale pourpre (*Digitalis purpurea*)
- Dryade à huit pétales (*Dryas octopetala*)
- Edelweiss (*Leontopodium alpinum*)
- Gentiane (*Gentiana*)
- Géranium sanguin (*Geranium sanguineum*)
- Grande marguerite (*Chrysanthemum maximum*)
- Hémérocalce (*Hemerocallis*)
- Joubarbes des montagnes (*Sempervivum montanum*)
- Lis martagon (*Lilium martagon*)
- Narcisse des poètes (*Narcissus poeticus*)
- Œillet des Alpes (*Dianthus alpinus*)
- Orchis mâle (*Orchis mascula*)
- Pavot jaune (*Meconopsis cambrica*)
- Petite pimprenelle (*Sanguisorba minor*)
- Potentilles (*Potentilla*)
- Primevère commune (*Primula vulgaris*)
- Reine-des-prés (*Filipendula ulmaria*)
- Scabieuse argentée (*Lomelosia argentea*)
- Trolle des montagnes (*Trollius europaeus*)
- Valériane dioïque (*Valeriana dioica*)
- Véronique des Alpes (*Veronica alpina*)

# FORMES ET PALETTES VÉGÉTALES

## 5 Références utiles

### Bibliographie

- J. Pellet, V. Sonnay, C. Randin, P. Sigg, M. Rosselet, E. Graz. Arborisation urbaine lausannoise et changements climatiques, 2021
- Parc Naturel Régional du Massif des Bauges et CAUE de Haute-Savoie, Plantons le paysage, 2013
- Publications du CAUE, « Clôtures et limites de propriété » ainsi que « Plantation et fleurissement : imaginer un village-jardin », téléchargeables sur le site internet <http://www.caue-mp.fr/46-lot-documents/>
- C. Muller, Les Jardins Poèmes, 1996, Chapitre II « Des jardin lovés dans le paysage », palette végétale « Des plantes pour la montagne »

### Liens et contacts

- L'association des Croqueurs de Pommes de Haute-Savoie , [www.croqueurs-de-pommes.asso.fr](http://www.croqueurs-de-pommes.asso.fr)